

2 J

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 469 AVENUE DU 8 MAI ZONE ARTISANALE

84120 PERTUIS

403 518 681 RCS AVIGNON

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU
10 DÉCEMBRE 2010**

L'an deux mille dix,

et le dix décembre, à quatorze heures ,

la société PEGASE INVESTISSEMENTS représentée par Monsieur Vincent POTEL, agissant en qualité d'actionnaire unique et Président de la société 2 J, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'actionnaire unique est en possession des documents suivants :

- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

L'actionnaire unique précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Modification du nom commercial ; Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

L'actionnaire unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'actionnaire unique, décide de modifier le nom commercial de la société qui devient, à compter du 10 décembre 2010 : « EKIP'Home », en remplacement de la « La DISCOUNTERIE ».

L'actionnaire unique décide de supprimer dans les statuts, le nom commercial « La DISCOUNTERIE » et de ne pas faire mention d'un autre nom commercial.

En conséquence, l'actionnaire unique décide de modifier, ainsi qu'il suit, l'article 3 des statuts :

« Article 3. Dénomination

La dénomination sociale est « 2J ».

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres , factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'indication du montant du capital social. »

SECONDE DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront requises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'actionnaire unique

